Patrimoine : **Les moulins de l'Abergement**

Si, aujourd'hui, seul subsiste le « Moulin Perrin », des écrits nous apprennent qu'il existait d'autres moulins à l'Abergement autrefois.

Les moulins de la cascade : *Le moulin Veybel*

Ce moulin fut construit au lieu-dit « le Foulon » par Dominique Veybel propriétaire et meunier. Les plans furent déposés le 13 octobre 1861 aux services des Ponts et Chaussées. La construction débutera dès 1861. Il semblerait avoir été détruit par un incendie au début du XX°siècle. (source : livret Mr Galland 1989)

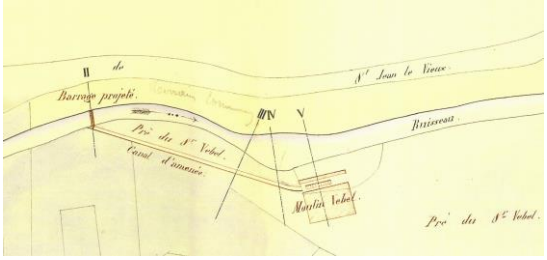

Les plans du moulin Veybel

Le moulin Veybel en 1896
Archives communales

en état de marche (photo Billon-Galland)

et les ruines en 1906 (carte postale ed. Ferrand)

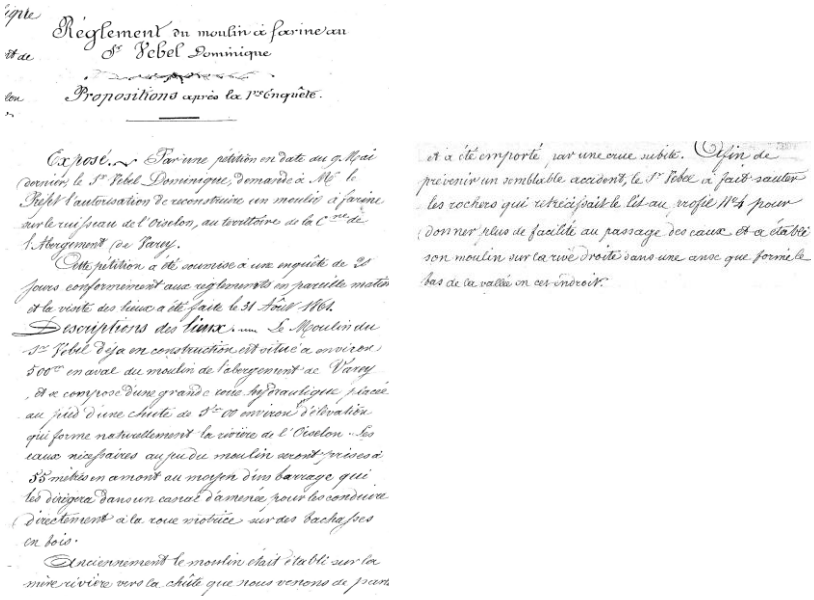

Réglement du moulin à farine au Sr Pebel Dominique

Propositions après la 1re enquête.

Exposé. — Par une pétition en date du 9 Mai dernier le Sr Pébel Dominique, demande à Mr le Préfet l'autorisation de reconstruire un moulin à farine sur le ruisseau de l'Oiselon, au territoire de la Cne de l'Abergement de Varey.

Cette pétition a été soumise à une enquête de 20 jours conformément aux réglements en partielle matière et la visite des lieux a été faite le 31 Août 1861.

Désignations des lieux. — Le Moulin du Sr Pébel déjà en construction est situé à environ 500m en aval du moulin de l'abergement de Varey, et se compose d'une grande roue hydraulique placée au pied d'une chute de 5m00 environ d'élévation qui forme naturellement la rivière de l'Oiselon. Les eaux nécessaires au jeu du moulin seront prises à 35m mètres en amont au moyen d'un barrage qui les dirigera dans un canal d'amenée pour les conduire directement à la roue motrice sur des bachages en bois.

Anciennement le moulin était établi sur la mêmé rivière vers la chûte que nous venons de prendre et a été emporté par une crue subite. Afin de prévenir un semblable accident, le Sr Pébel a fait sauter les rochers qui rétrécissaient le lit au profil N°4 pour donner plus de facilité au passage des eaux et a établi son moulin sur la rive droite dans une anse que forme le bas de la vallée en cet endroit.

Extrait du rapport des Ponts et Chaussées du 10 décembre 1961
Archives communales

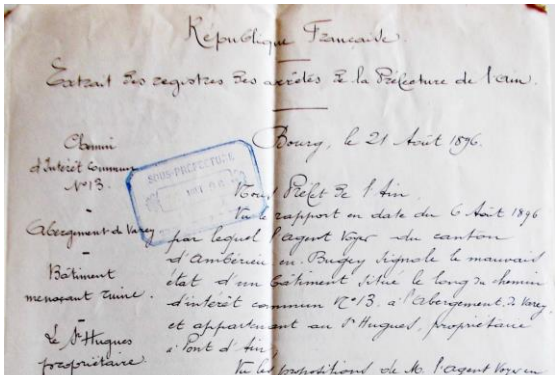

République Française

Extrait des registres des arrêtés de la Préfecture de l'Ain.

Bourg, le 21 Août 1896.

Chemin d'intérêt commun N°13. — Abergement de Varey — Bâtiment menaçant ruine. — Le Hugues propriétaire

Vu le rapport en date du 6 Août 1896 par lequel l'agent voyer du canton d'Ambérieu en Bugey signale le mauvais état d'un bâtiment situé le long du chemin d'intérêt commun N°13 à l'Abergement de Varey et appartenant au Sr Hugues, propriétaire à Pont d'Ain.

Vu les conclusions de Mr l'agent voyer en

Extrait de l'arrêté préfectoral de 1896 pour la destruction des ruines du moulin du Foulon
Archives municipales

La présence sur l'ancien cadastre de 1828 d'un canal d'amenée d'eau et d'un bâtiment en contrebas montrent qu'il existait déjà auparavant à ce même endroit un moulin. Comme en témoignent certains documents, il appartenait à cette époque au sieur Ogier, propriétaire à l'Abergement et fut fortement endommagé par une crue.

Le moulin à foulon Ogier

Dans les délibérations d'un acte de justice de Belley du 28 octobre 1720 opposant Etiennette Ogier à ses frères, on apprend qu'un moulin à foulon a été construit par Jean François et Claude Ogier et Claude, Etienne et Benoit leur neveux et que « *Pour l'intelligence des faits, fait à remarquer que le 23 mars 1715 ledit Etienne Ogier obtint de monsieur le conte de Beaurepaire la permission de bâtir un foulon au bas du village de l'Abbergement moyennant une redevance annuelle de trois livres, cinquantes livres d'intrance* (droits d'entrée en possession) *et 10 livres…*

Un « Moulin à foulon » servait à fouler les draps en lin ou en chanvre ou tout simplement à broyer le chanvre pour en faire des fils pour la réalisation de draps. La culture du chanvre était répandue en divers lieux de la commune : au Pontet, Chez Chabois, à La Flachère, aux Chenavières (ou Chènevières : champs de chanvre).
Il y avait aussi différents lieux pour faire rouir le chanvre, des bacs mais aussi des lieux spécifiques comme le lieu-dit des îles, en aval du Foulon. (lieu où des dérivations de l'Oiselon permettaient l'inondation de trous et où l'on laissait pourrir le chanvre, opération qui créait des îlots artificiels).

Extrait de l'ancien cadastre de 1828

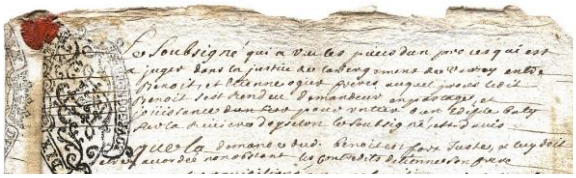

Extrait d'un acte datant du 24 janvier 1721
Archives privées